

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2015-11-02 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 2<sup>ième</sup> jour du mois de novembre 2015 à 20 :00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Luc Bessette, Denis Laroche, François Parenteau & Roger Tessier

Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**(15-11-185) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Luc Bessette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté avec l'ajout de l'item suivant :

15A-Demande pour activité de hockey balle

**(15-11-186) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par le conseiller Luc Bessette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 5<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2015 soit accepté tel que rédigé avec la correction suivante :

À la résolution numéro (15-10-177) au 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> alinéa nous devrions lire :

« *Les installations Cusson au lieu de Clôture Grantham Enr.* »

**(15-11-187) APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de novembre 2015 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 64 897.22\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

**DÉPÔT DES RAPPORTS DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIFS**

La secrétaire-trésorière dépose un état des revenus et dépenses comparatif de la municipalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, conformément à la loi. Les rapports sont joints en annexe "A".

## **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 362**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 362.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 3 683.61\$.

## **DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Il y a eu dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil selon l'article 357 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités;

- Claude Bahl, maire
- Luc Bessette, conseiller poste #1
- Rachel Laflamme, conseillère poste #2
- Denis Laroche, conseiller poste #3
- Lina Lacharité, conseillère poste #4
- Roger Tessier, conseiller poste #5
- François Parenteau, conseiller poste #6

## **DISCOURS DU MAIRE**

Conformément à l'article 955 du Code Municipal, Monsieur Claude Bahl, maire, présente un rapport sur la situation financière de la Municipalité de Lefebvre en ce qui concerne les derniers états financiers et du dernier rapport du vérificateur, les réalisations pour l'année 2015, le programme triennal d'immobilisations et les orientations générales pour la prochaine année ainsi que du prochain programme triennal d'immobilisations. Dont copie est jointe au présent discours du maire pour en faire partie intégrante comme annexe « B ».

Qu'une copie du rapport du maire soit distribuée gratuitement à chaque adresse civique dans la municipalité.

## **(15-11-188) ENTENTE HAZMAT / AUTORISATION DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT l'entente avec la Ville de Drummondville relativement à la fourniture de personnel et d'équipement pour des interventions impliquant des matières dangereuses;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil de la Municipalité de Lefebvre d'accepter l'entente HAZMAT concernant le service d'intervention impliquant les matières dangereuses;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Lefebvre à signer la dite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-11-189) ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Lefebvre a pris connaissance de la contre-offre de la Ville de Drummondville concernant le coût de la nouvelle entente pour les équipements supralocaux;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU par le conseil de proposer que le coût de l'entente soit calculé sur le revenu de taxes seulement au lieu d'être sur le revenu global de la municipalité ainsi qu'à un taux de 1.5% au lieu de 2%.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-11-190) GUIGNOLÉE 2015**

CONSIDÉRANT que Madame Céline Poudrier désire s'impliquer afin d'organiser la guignolée sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre en collaboration avec le comptoir alimentaire Drummond;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil d'appuyer les démarches pour l'organisation de la guignolée qui aura lieu le 29 novembre 2015;

Que la municipalité accepte de faire la publicité de cet événement en envoyant un média poste à chaque adresse de son territoire;

Que la municipalité autorise l'utilisation du bâtiment du centre multifonctionnel ou du bâtiment du centre communautaire pour cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-11-191) SIUCQ /DESSERTE EN MESURES D'URGENCE 2016**

CONSIDÉRANT l'offre d'adhésion à la desserte en mesures d'urgence pour l'année 2016 du Service d'Intervention d'Urgence Centre-du-Québec (SIUCQ);

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre n'adhère pas à la desserte en mesures d'urgence du SIUCQ pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-11-192) COMMANDE DE BACS**

CONSIDÉRANT que l'inventaire des bacs à déchets est bas ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité fasse une commande de bacs à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François pour un achat regroupé;

Que dix (10) bacs noirs de 360 litres soient achetés;

Qu'une somme de mille dollars (1 000.\$) soit allouée pour l'achat de bacs et la livraison, affectée dans le poste budgétaire (54-150-00-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-11-193) ENTRETIEN PATINOIRE HIVER 2015/2016**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Lefebvre désire donner l'entretien de la patinoire à forfait pour la saison hivernale 2015-2016;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal donne l'entretien de la patinoire incluant la mise en forme, l'entretien, le déneigement lorsqu'il y a moins de 10 centimètres de neige, l'ouverture et la fermeture du local pour la saison hivernale 2015 –2016 à Monsieur William Boyce au prix forfaitaire de trois mille cinq cents dollars (3 500.\$) payable en 4 versements égaux les 15 décembre 2015, 15 janvier 2016, 15 février 2016 et 15 mars 2016 pris dans le poste budgétaire (02-701-30-526);

Que William Boyce soit responsable de l'entretien de la patinoire et du local de la patinoire;

Qu'aucune boisson alcoolisée, drogue, cigarette ne sont permises dans ce local et que les portes doivent être verrouillées après les heures de patinage;

Que la patinoire doit être déneigée avant les heures d'ouverture pour le patinage ;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 388.\$ pris dans les postes budgétaires (02-701-50-641) et (02-701-90-421) et affectés dans le poste budgétaire (02-701-31-526) :

(02-701-31-526) 298.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-701-50-641)

(02-701-31-526) 90.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-701-90-421)

Qu'une somme de 3 500.\$ soit prise au budget 2015-2016 pour cette dépense dans le poste budgétaire (02-701-30-526);

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter les paiements à Monsieur William Boyce.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-11-194) ACHAT D'UN ORDINATEUR ET DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une subvention de la caisse Des Chênes au montant de 700.\$ pour la bibliothèque municipale ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a une réserve de 214.80\$ concernant une subvention versée en 2014 ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité autorise l'achat d'un nouvel ordinateur destiné aux usagers de la bibliothèque ;

Que le conseil autorise également l'achat de livres avec le budget restant de la subvention ;

Qu'une somme de 915.\$ soit autorisée pour faire l'achat de l'ordinateur et des livres, pris dans les postes budgétaires (02-702-31-670) et (55-161-00-003) ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de l'ordinateur au moment de l'achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-11-195) TRANSFERTS DE COMPTES**

CONSIDÉRANT que des virements de crédits doivent être effectués aux postes déficitaires au budget;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise les virements de crédits aux postes déficitaires au budget, soit les postes budgétaires suivants:

(02-130-00-321) 409.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-130-00-341)

(02-190-00-423) 175.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-190-00-421)

(02-190-00-423) 194.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-00-421)

(02-190-00-423) 274.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-701-24-421)

(02-190-00-423) 90.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-702-92-421)

(02-701-20-141) 245.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-701-90-141)

(02-701-30-526) 240.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-701-90-522)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-11-196) DEMANDE POUR ACTIVITÉ DE HOCKEY BALLE**

CONSIDÉRANT que Madame Mélanie Martin désire organiser une activité de hockey balle pour les enfants de 5 à 7 ans;

CONSIDÉRANT qu'elle demande l'autorisation d'utiliser la salle du centre multifonctionnel gratuitement, soit une fois par semaine;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité autorise Madame Mélanie Martin à utiliser la salle du centre multifonctionnel gratuitement une fois par semaine pour organiser l'activité de hockey balle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES**

- MRC de Drummond : Calendrier d'audits pour les services incendie

### **(15-11-197) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par le conseiller François Parenteau et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 21:00 heures.

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière